

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium citrate dibasic  
FDS-nombre : 000000020770  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,  
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de  
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : Diammonium hydrogen 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate

No.-CAS : 3012-65-5

Numéro d'Enregistrement  
REACH : 01-2120766876-34

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship:

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

veuillez prendre contact avec: SafetyDataSheet@Honeywell.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation cutanée Catégorie 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                  | Concentration         | Remarques |
|--|---|---|-----------------------|-----------|
| Diammonium hydrogen<br>2-hydroxypropane-1,2,3-<br>tricarboxylate | 3012-65-5<br>01-2120766876-34<br>221-146-3                            | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 90 % - <= 100<br>% |           |

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

### *Ingestion:*

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

donnée non disponible

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Ammoniac

oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Éviter la peau sans protection

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Porter un équipement de protection individuel. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

|   |  |  |  |  |                       |
|---|--|--|--|--|-----------------------|
| Diammonium hydrogen 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate |  |  |  |  | donnée non disponible |
|---|--|--|--|--|-----------------------|

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

|   |  |   |  |  |                       |
|---|--|---|--|--|-----------------------|
| Diammonium hydrogen 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate |  | : |  |  | donnée non disponible |
|---|--|---|--|--|-----------------------|

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter la formation de poussière.

##### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

##### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

*Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

### *Protection de la peau et du corps:*

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                   |   |              |
|-------------------|---|--------------|
| État physique     | : | solide       |
| Couleur           | : | incolore     |
| Odeur             | : | inodore      |
| poids moléculaire | : | 226,18 g/mol |

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

|   |   |   |
|---|---|---|
| Point/intervalle de fusion                | : | donnée non disponible                         |
| Point/intervalle d'ébullition             | : | donnée non disponible                         |
| Inflammabilité                            | : | donnée non disponible                         |
| Limite d'explosivité,<br>supérieure       | : | Non applicable                                |
| Limite d'explosivité,<br>inférieure       | : | Non applicable                                |
| Point d'éclair                            | : | Non applicable                                |
| Température d'auto-<br>inflammation       | : | Non applicable                                |
| Température de<br>décomposition           | : | Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| pH  | : | 5,2<br>Concentration: 50 g/l<br>à 20 °C       |
| Température d'auto-<br>inflammation       | : | n'est pas auto-inflammable                    |
| Viscosité, cinématique                    | : | donnée non disponible                         |
| Hydrosolubilité                           | : | 1.000 g/l<br>à 20 °C                          |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : | log Pow -2,84                                 |
| Pression de vapeur                        | : | donnée non disponible                         |
| Densité                                   | : | 1,480 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C            |
| Masse volumique<br>apparente              | : | env. 400 - 600 kg/m <sup>3</sup>              |
| Densité de vapeur relative                | : | donnée non disponible                         |

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter la formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Ammoniaque

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*  
donnée non disponible

*Irritation de la peau:*  
Résultat: irritant

*Irritation des yeux:*  
Résultat: irritant

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*  
donnée non disponible

*Toxicité à dose répétée:*  
Note: donnée non disponible

*Cancérogénicité:*  
Note: donnée non disponible

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*  
Note: donnée non disponible

Note: donnée non disponible

*Toxicité pour la reproduction:*  
Remarques: donnée non disponible

*Danger par aspiration:*  
donnée non disponible

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*  
donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non  
dangereuse

IMDG:Marchandise non  
dangereuse

IATA:Marchandise non  
dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

ADR/RID: non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base  | Valeur | Remarques   |
|---|--------|---|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |        | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+359)29154233               |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |

| Pays             | Numéro de téléphone         |
|------------------|-----------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151               |
| Lituanie         | +370532362052               |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta            | +356 2395 2000              |
| Pays-Bas         | 030-2748888                 |
| Norvège          | 22591300                    |
| Pologne          | +48 42 25 38 400            |
| Portugal         | 800250250                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166           |

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

|           |                        |             |   |
|-----------|------------------------|-------------|---|
| Grèce     | +30 210 779 3777       | Slovénie    | +386 1 400 6051                             |
| Hongrie   | (+36-80)201-199        | Espagne     | +34915620420                                |
| Islande   | 5432222                | Suède       | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Irlande   | +353(1)8092166         | Suisse      | 145   |
| Italie    | 0382 24444             | Royaume Uni | (+44) 844 892 0111                          |
| Allemagne | Berlin : 030/19240     |             |   |
|           | Bonn : 0228/19240      |             |   |
|           | Erfurt : 0361/730730   |             |   |
|           | Fribourg : 0761/19240  |             |   |
|           | Göttingen : 0551/19240 |             |   |
|           | Homburg : 06841/19240  |             |   |
|           | Mainz : 06131/19240    |             |   |
|           | Munich : 089/19240     |             |   |
| Lettonie  | +37167042473           |             |   |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Ammonium citrate dibasic

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Diammonium hydrogen 2- : H315 Provoque une irritation cutanée.  
hydroxypropane-1,2,3- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
tricarboxylate

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

**Ammonium citrate dibasic**

09831-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

---

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---